Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le 26/09/2024





COMMUNE DE BRIATEXTE DECISION DU MAIRE N° 2024-09-26-01

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du TARN

Décision n° 2024-09-26-01 Date : 26 septembre 2024 Domaine : Subventions

<u>Objet : Demande de subventions – Projet de mise en accessibilité pour les personnes en situation de handicap et mise en conformité fédérale du terrain de rugby de Briatexte.</u>

Dans le cadre de sa politique sportive, la commune de Briatexte souhaite faciliter l'accès aux équipements sportifs au plus grand nombre et notamment aux personnes en situation de handicap. C'est dans cette optique que la commune en concertation avec le club de rugby de Briatexte souhaite aménager des chemins piétonniers et une aire d'accueil adaptés aux personnes à mobilité réduites pour rendre accessible le terrain de rugby et ses équipements, à savoir les vestiaires, les tribunes et le futur lieu de vie associatif qui permettra l'accueil des équipes, des supporters et des familles des joueuses et joueurs de rugby.

De plus, les équipements sportifs utilisés pour la pratique du rugby ont besoin d'être rénovés et modernisés. C'est pour cette raison que ce projet d'aménagement intègre des travaux de mise en conformité fédérale des terrains. Ces derniers consistent à :

- Installer une structure pare-ballons afin de protéger la route qui longe le terrain contre les ballons.
- Installer un tableau de scores électronique (panneau d'affichage et pupitre).

Le Maire de Briatexte,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 relative aux délégations consenties en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la commune de Briatexte souhaite procéder à la rénovation et à la mise en accessibilité aux personnes en situation de handicap des équipements dédiés à la pratique du rugby.

Considérant que les travaux visés ci-dessus sont susceptibles d'être éligibles à une aide financière de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du programme « Rugby-Héritage » 2023 ».

Vu la délibération D2024-09-025-02 du 25/09/2024 approuvant le projet d'aménagement des équipements sportifs dédiés au rugby et son plan de financement récapitulé ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le 26/09/2024

ID: 081-218100394-20240926-D2024_09_26_01-DE

PLAN DE FINANCEMENT				
DEPENSES		RECETTES		
Projet d'équipement	Montant HT	Organisme	Taux	Montant subvention
Passages pietonniers pour mettre en accessibilité les abords des équipements sportifs	26 500,00 €	Agence Nationale du Sport Programme "Rugby - Héritage 2023"	50%	20 418,20 €
Installation structure pour filets pare-ballons	8 220,40 €	Commune de Briatexte	50%	20 418,20 €
Installation panneau d'affichage électronique	6 116,00 €			
TOTAL	40 836,40 €	TOTAL	100%	40 836,40 €

DECIDE:

- Article 1: De solliciter le concours financiers de l'Agence Nationale du Sport aux taux de 50 % pour les travaux de mise en accessibilité pour les personnes en situation de handicap et de mise en conformité du terrain de rugby de Briatexte dans le cadre du programme « Rugby-Héritage 2023 ».
- ✓ <u>Article 2</u>: Dit que le montant prévisionnel du projet s'élève à 40 836.40 € HT.
- Article 3: La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.

Fait à Briatexte, le 26 septembre 2024

Le Maire, Alain GLADE

